



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# Communiqué CFDT

Comité national de concertation  
des ARS (CNC)  
du 10 décembre 2013

**Représentants de l'administration :** M. BRAS (SGMAS) Président, M. BLONDEL (DRH), M. BLANC (DG ARS Poitou-Charentes)

**Représentants CFDT :** Stéphane RUELLE, Monique MELLAT, Nathalie CAMPAL, Georges AMARANTHE, Eric BOURGEOT

Les autres O.S : UNSA, FO, CGT et CFE-CGC.

## Interventions liminaires :

- CGT : observe un dysfonctionnement du CNC, demande d'améliorer sa préparation pour permettre un dialogue social réel et sérieux au niveau national ;
- UNSA et FO : dénoncent une entrave au fonctionnement du CHSCT ARS Rhône Alpes ;
- CFDT : fait une déclaration constatant les insuffisances de pilotage des ARS ainsi que l'hétérogénéité des situations régionales ; sollicite la création d'une instance nationale de négociation permettant de définir des accords-cadres nationaux de gestion des ARS (voir déclaration CFDT en pièce jointe) ; dénonce une situation de blocage des IRP à l'ARS lorraine ;
- FO : dénonce une entrave au comité d'agence de l'ARS LR sur le budget prévisionnel 2014 de l'agence régionale;
- CFE-CGC soulève la problématique de gestion des personnels de droit privé dans les ARS et demande la création d'une instance de concertation spécifique pour ces personnels ;

Sur une question relative à la modification du régime indemnitaire des infirmières affectées dans les ARS, pour laquelle les syndicats ont demandé un alignement sur les corps de catégorie A, le DRH ministériel indique que la réponse de la direction de la fonction publique est de proposer de relever les montants indemnitaires de référence pour les infirmières, sans aller jusqu'à un alignement sur la catégorie A.

**Commentaires CFDT :** Pour la CFDT les montants de référence proposés par la FP sont insuffisants. La CFDT est intervenue au sujet des contractuels recrutés sur des emplois d'infirmiers lors de la création des ARS en 2010. La CFDT demande l'ouverture d'un concours réservé afin de les titulariser et de les sécuriser sur ces emplois. De plus, la CFDT

signale que le corps des infirmiers a intégré la catégorie A en 2012, il serait donc normal que ces contrats soient reclassés sur une grille de contractuel de catégorie A.

**I – Point soumis pour avis** : projet d’ordonnance et projet de décret à l’harmonisation des sanctions pénales et financières relatives aux produits de santé et à l’adaptation des prérogatives des autorités et des agents chargés de constater les manquements.

Un expert pharmacien inspecteur de l’UNSA indique aux membres du CNC que les projets de textes permettent d’élargir les possibilités d’intervention et le pouvoir d’inspection des pharmaciens inspecteurs des ARS. A noter que ces textes n’ont pas été préparés en concertation avec les partenaires sociaux.

Avis favorable : 6 UNSA ; Abstentions : 11 (CFDT, CGT, FO)

## **II - Points d’information.**

### **II-1 – Bilan social 2012 du réseau des ARS.**

La DRH présente le bilan social 2012. Globalement, il y a peu d’évolution dans les effectifs par rapport à 2011 : +0,1%, soit un total de 9452 agents, dont 83% de droit public et 17% de droit privé.

Les agents occupent majoritairement les emplois-types «santé» (52%), puis «affaires générales» (20%), conception et pilotage des politiques publiques (11%), observation-évaluation-inspection-contrôle-audit (5%), ressources humaines (4%), gestion budgétaire et financière (4%), systèmes et réseaux d’information (3%), communication (1%), affaires juridiques (1%).

La part des agents de 50 ans et plus représente 48% des effectifs des ARS et la part des plus de 60 ans représente 10% des effectifs.

762 agents sont partis des ARS en 2012 (soit 8 % des effectifs, dont 1/3 pour retraite, 1/3 pour mutation-concours, 1/3 pour fin de contrat-démission-autres). Les entrées se font en grande partie sous la forme de contrats de droit public qui représentent 46% des recrutements d’agents publics en ARS en 2012.

Le taux moyen d’absentéisme pour maladie dans les ARS en 2012 est de 5,1% (nombre de jours d’arrêts maladie/nombre de jours théoriques de travail).

**Commentaires CFDT** : La CFDT a demandé et obtenu le retrait du tableau de synthèse (P.70 du bilan social 2012 du réseau des ARS), l’accord « charte astreintes » de l’ARS Haute-Normandie. En effet, cette charte n’est pas un accord collectif de travail négocié avec les organisations syndicales représentatives de l’ARS. En effet, l’administration a reconnu qu’aucune O.S n’a signé cette charte.

### **II-2 – Note juridique – questions concernant le fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel.**

La DRH présente une note apportant des réponses à des questions relatives au fonctionnement des instances représentatives du personnel des ARS (cf. pièce jointe). Quelques modifications du projet de la note ministérielle sont demandées par les organisations syndicales.

### **II-3 – Dispositif de promotion et de rémunération des agents de droit privé (CCN UCANSS).**

**Reporté**

#### **II-4 – Intégration des agents de droit privé des régimes RSI et MSA travaillant en ARS dans le régime commun des CCN UCANSS.**

La DRH informe qu'elle proposera aux nouveaux agents entrants dans les ARS en 2014, issus des régimes MSA et RSI, un rattachement aux CCN UCANSS. En outre, les DGARS pourront proposer, à la demande des agents qui ont été déjà transférés des régimes MSA et RSI, de négocier une évolution de leur contrat dans les CCN UCANSS.

**Commentaires CFDT :** La CFDT se satisfait de cette avancée qu'elle a proposée. Les catégories d'emplois de droit privé des ARS doivent être harmonisées pour entrer dans un cadre de gestion évolutif, négocié avec les partenaires sociaux.

#### **II- 5 - Modification de la NBI dans les ARS.**

La DRH ministérielle informe qu'elle modifierait en 2014 le périmètre d'attribution du bénéfice de la NBI pour y inscrire les personnels travaillant sur les hospitalisations sans consentement.

**Proposition calendrier CNC 2014 : 6 février, 3 avril, 24 juin et 30 septembre.**

Fin de la séance à 18h 15

**Vos représentants CFDT au CNC.**